

vertu du nouveau programme, autant de personnes ont été «réentraînées» cette année que sous l'ancien programme de l'an dernier, c'est-à-dire 250,000.

Je n'irai pas jusqu'à dire que je trouve que c'est suffisant et que c'est un succès complet, mais je crois que cela répond au moins à l'objection qui avait été formulée à l'effet que moins de personnes étaient «réentraînées» en vertu du nouveau programme. Les chiffres que nous avons actuellement...

M. Lewis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre. Quel nombre a-t-il mentionné?

L'hon. M. Marchand: J'ai dit 250,000, monsieur le président.

M. Lewis: L'honorable ministre pourrait-il nous dire combien de personnes, par province, ont été entraînées?

L'hon. M. Marchand: Malheureusement, monsieur le président, je ne pourrai fournir ce renseignement qu'un peu plus tard, étant donné que nous obtenons ces chiffres des provinces qui sont chargées de l'entraînement, qui doivent fournir les écoles et qui établissent les programmes. Nous devons donc attendre qu'elles nous communiquent leurs renseignements. Tout ce que j'ai à l'heure actuelle, c'est le nombre probable de 250,000, mais je vais essayer d'avoir plus de précision.

• (4.00 p.m.)

Cependant, il est une chose extrêmement intéressante dans ce chiffre de 250,000: c'est qu'il y a beaucoup plus de personnes qui suivent des cours d'une façon continue que sous l'ancien programme. Contrairement à ce qui vient d'être affirmé, il y a moins de «drop-outs» sous le nouveau programme que sous l'ancien, probablement à cause du niveau des allocations, et c'est là une amélioration sensible.

Étant donné que le niveau des allocations est, disons, plus satisfaisant, les gens ont tendance à suivre les cours jusqu'au bout. Alors, même si nous n'avons pas atteint le degré de perfection que nous aimerions atteindre et que nos amis d'en face aimeraient que nous atteignions, il n'en demeure pas moins vrai que le programme, tel que je l'avais déclaré à la Chambre, est maintenant aussi efficace que l'ancien et qu'il le dépassera de beaucoup, à moins que la Chambre nous refuse les crédits nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Maintenant, quant à l'enseignement des langues, il y a eu également des lacunes, particulièrement dans la région de Toronto. Ces lacunes sont heureusement corrigées. Il y a présentement plus de personnes qui suivent des cours de langues dans les différentes ins-

titations provinciales que l'an dernier, mais cela ne veut pas dire que c'est parfait. Il y a encore des améliorations à faire, mais les vices et les lacunes qui avaient été soulignés en cette enceinte, il y a quelques mois, n'existent plus.

M. Lewis: Ces cours sont-ils donnés aux adultes seulement ou aux enfants aussi?

L'hon. M. Marchand: Seulement aux adultes, monsieur le président. Nous n'avons aucune juridiction sur l'enseignement aux enfants. Cela dépend exclusivement des provinces, et à moins que nous ne changions les ententes intervenues avec les provinces, nous ne prendrons aucune responsabilité quant à l'enseignement des langues aux enfants.

[Traduction]

M. Lewis: Nous ne prétendons pas que le ministre ou le ministère doivent intervenir dans l'éducation des enfants. Mais le ministre est-il toujours résolument opposé à accorder quelque assistance financière aux provinces pour lesquelles la charge est trop lourde de fournir aux enfants immigrants l'occasion d'apprendre la langue qui leur permettra de s'intégrer au régime scolaire ou au marché de la main-d'œuvre?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, à ce sujet, je crois qu'il faut maintenir la ligne de démarcation que nous avons établie entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Maintenant, on nous sert comme argument que c'est le gouvernement fédéral qui fait venir les immigrants au pays et qu'il devrait assumer toute la responsabilité.

Nous ne sommes pas les seuls, monsieur le président, à vouloir des immigrants au pays. La province d'Ontario a des bureaux d'immigration; elle désire de l'immigration et à bon droit. Il en est ainsi de la plupart des provinces qui ont une croissance économique suffisante. Alors, ce n'est pas notre seule responsabilité. C'est aussi la responsabilité de la province concernée.

Seulement, j'ai commencé à étudier un projet en vue d'aider, non pas directement à l'enseignement des langues, mais peut-être à l'adaptation des immigrants au Canada, ce qui pourrait être interprété par les provinces comme une aide pour enseigner les langues. C'est un projet que nous sommes à élaborer présentement, et j'espère que nous trouverons la vraie formule, si nous pouvons trouver l'argent.

[Traduction]

M. Lewis: Je remercie le ministre de son explication. Puis-je lui demander si son ministère met ce projet au point de concert